



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Compte rendu sommaire de la séance du conseil communautaire du 7 juillet 2020

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY (point 2.7, point 2.8, point 2.11, point 2.12, point 2.15, point 2.16, point 2.19, point 2.20, du point 2.21 au point 6.1), M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO (du point 1.1 au point 2.6, point 2.9, point 2.10, point 2.13, point 2.14, point 2.17, point 2.18)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 juin 2020 – report lors du prochain conseil communautaire.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du règlement intérieur de l'assemblée

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le règlement intérieur du Conseil communautaire.

1.2 Création de commissions thématiques intercommunales permanentes.

Vote favorable à l'unanimité pour CREER les commissions thématiques communautaires permanentes suivantes, composées de 19 membres chacune, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires :

- Développement économique et touristique
- Finances
- Culture et Patrimoine
- Aménagement de l'espace
- Services à la Population
- Environnement
- Sport et loisirs

1.3 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Développement économique et touristique »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER M. Rodolphe NASSIET, M. Denis COLLART, Mme Constance de PELICHY, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, M. Jean-Noël MOINE, M. Dominique THENAULT, Mme Agnès LEBRUN, Mme Laurence TREMEAU, M. Patrick PILON, M. Lionel DUPLAIX, M. Jean-Marc CADET, Mme Lucie LECOLLOEC, Mme Patricia GAUTHIER, M. Thierry ZION, M. Jean-Marie THEFFO, M. Dominique DRUPT, M. Patrick MARCHAND, M. Patrice ARBEL

1.4 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Finances »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER M. Gaël VERRIER, Mme Stéphanie BOPP, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN, M. Michel GODET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Laurence TREMEAU, M. Patrick PILON, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, Mme Anne GABORIT, Mme Anne KAKKO CHILOFF, M. Fabien ALLOT, M. Cyril AGOUTIN

1.5 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Culture et Patrimoine »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Fabienne GAUDENZI, M. Patrick PINAULT, Mme Aline POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Brigitte GARNIER, Mme Anne-Marie TURBAT, Mme Karine LE, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, Mme Patricia GAUTHIER, Mme Pascale SZCZERBAL, M. Dominique DRUPT, Mme Tatiana VALIOT, M. Patrick MARCHAND, M. Frédéric DELIGNY

1.6 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Aménagement de l'espace »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER M. Filipe AFONSO, M. André RAIGNEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Constance de Pélichy, M. Dominique THENAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Joachim SALVAN, M. Pascal ANDREAZZA, M. Denis TREMAULT, M. Fabrice WEBER, M. Gilles BILLIOT, Mme Catherine COLAS, Mme Claire MINIERE, Mme Anne KAKKO CHILOFF, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Patrick COUTAND

1.7 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Services à la Population »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Mme Nathalie GERBEAU-LEDRU, Mme Sylviane MENIE CHEVRIER, Mme Manuela CHARTIER, Mme Stéphanie HARS, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Linda RAULT, M. Jacques CAPITAINE, M. Georges BLAVIEZ, Mme Stéphanie CHARRON, M. Jacques ROBERT, Mme Brigitte GARNIER, Mme Claire SAVOIE, Mme Marie-France PICHARD, Mme Nicole BERRUE, Mme Christine LALIERE, Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Muriel MARTIN, Mme Elisabeth COLLET

1.8 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Environnement »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER M. Marc VILLAR, M. Sébastien SIEMIENIEC, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Katia BAILLY, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie GILLIOT, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Isabelle FIDALGO, Mme Amandine MESLAND, M. Didier BRAULT, M. Pascal ANDREAZZA, M. Mathieu MARCHAND, Mme Sabrina PELLERIN, Mme Nicole BERRUE, Mme Catherine COLAS, M. Bernard VAN HILLE, M. Marc VALLICIONI, M. Philippe de DREUZY, M. Francis GARRIDO

1.9 Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Sports et Loisirs »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Mme Anne REAU, Mme Line LECRON, M. Stéphane CHOUIN, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Noël MOINE, M. Thierry DELHOMME, Mme Virginie OBRINGER-SALMON, M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie CHARRON, Mme Aline POUGET, Mme Brigitte GARNIER, M. David DESBROSSES, M. Jean-Luc IMBAULT, M. Pascal HERRERO, Mme Colette DELVINGT, M. Eric FOUGERET, Mme Florence FLEUREAU, M. Gilles FOUCAULT, M. Cyril AGOUTIN

1.10 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER les membres de la commission d'appel d'offres :

- 5 représentants titulaires : M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anne GABORIT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Marc CADET, M. Jean-Jacques BOUQUIN
- 5 suppléants : M. André RAIGNEAU, M. Dominique THÉNAULT, M. Philippe de DREUZY, M. Denis TREMAULT, M. Gilles BILLIOT

1.11 Modalités de désignation des membres de la C.L.E.C.T.

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER à 8 le nombre de membres de la CLECT : 1 pour Ardon (M. ROCHE), 1 pour Jouy-le-Potier (M. BILLIOT), 1 pour Ligny-le-Ribault (Mme GABORIT), 1 pour Marcilly-en-Villette (M. NIEUVIARTS) , 1 pour Ménéstreau-en-Villette (M. TREMAULT) , 1 pour Sennely (M. de DREUZY) ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin (Mme de PELICHY, M. CHOUIN).

1.12 Désignation des représentants auprès du conseil d'administration du Collège du Pré des Rois

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du collège du Pré des Rois :

- 1 représentant : M. Gilles BILLIOT

1.13 Désignation des représentants auprès de la commission de suivi de site TDA-CSS

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA :

- 1 représentant : Mme Constance de PELICHY

1.14 Désignation des représentants auprès de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), commission « collecte et déchets »

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), commission « collecte et déchets »

- 1 représentant titulaire : M. Jean-Marie THEFFO
- 1 suppléant : M. André RAIGNEAU

1.15 Désignation des représentants auprès du Centre d'Initiatives Locales de Sologne (CILS)

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du CILS :

- 7 représentants titulaires : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PELICHY, M. Philippe de DREUZY, M. Denis TREMAULT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Gilles BILLIOT

1.16 Désignation des représentants auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- 1 représentant titulaire : M. Hervé NIEUVIARTS
- 1 suppléant : M. Michel GAUDE

1.17 Désignation des représentants auprès du GIP&ORLEANS ECO – Assemblée générale et spéciale du groupement

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du GIP&ORLEANS ECO :

- 1 représentant titulaire : Mme Constance de PELICHY
- 1 suppléant : M. Jean-Paul ROCHE

1.18 Désignation des représentants auprès de l'Agence Loiret Numérique

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès de l'Agence Loiret Numérique :

- 1 représentant titulaire : M. Gilles BILLIOT
- 1 suppléant : M. Hervé NIEUVIARTS

1.19 Désignation des représentants auprès de l'EPFLI

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès de l'EPFLI :

- 1 représentant titulaire : M. Hervé NIEUVIARTS
- 1 suppléant : M. Christophe BONNET

1.20 Désignation des représentants auprès de la CLAVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER 1 représentant pour siéger à la CLAVAP de La Ferté Saint-Aubin : M. Jean-Paul ROCHE.

1.21 Désignation des représentants auprès de TOPOS Agence de l'Urbanisme

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès TOPOS Agence de l'Urbanisme :

- 1 représentant : M. Jean-Paul ROCHE

1.22 Désignation des représentants auprès du CNAS

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du CNAS :

- 1 représentant : M. Hervé NIEUVIARTS

1.23 Désignation des représentants auprès de l'Amicale du Personnel

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès de l'Amicale du Personnel :

- 1 représentant titulaire M. Jean-Paul ROCHE
- 1 suppléant : M. Hervé NIEUVIARTS

1.24 Désignation des représentants auprès du Syndicat du Collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du Syndicat du collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron :

2 représentants titulaires : Mme Muriel MARTIN, Mme Martine ORLAND

1 suppléant : Mme Elisabeth COLLET

1.25 Désignation des représentants auprès du SMICTOM de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès du SMICTOM de Sologne :

4 représentants titulaires : Mme Katia BAILLY, M. Didier BRAULT, M. Mathieu MARCHAND, M. Francis GARRIDO

4 suppléants : M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Fabrice WEBER, M. Jean-Jacques BOUQUIN

1.26 Désignation des représentants auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour désigner les représentants auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne :

8 représentants titulaires : Mme Anne REAU, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER, Mme Aline POUGET, Mme Lucie LECOLLOEC, Mme Patricia GAUTHIER, M. Nicolas BERTRAND, M. Patrick MARCHAND

1.27 Désignation des représentants auprès de l'association Halte Garderie parentale « Les P'tits Loups »

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER les représentants auprès de l'association Halte garderie parentale « Les Ptits Loups »

1 représentant : Mme Nathalie MARCHAND

1.28 Désignation des représentants auprès du GIP RECIA plate-forme régionale d'e-administration

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER :

1 représentant titulaire : Jean-Marie THEFFO

1 suppléant : Fabrice WEBER

1.29 Désignation des représentants auprès de l'AHSAP

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Mme Sylviane CHEVRIER, Nicole BERRUE, Mme Patricia SOULIER, Mme Carole LANDRY, Mme Claire SAVOIE, Mme Martine ORLAND, Mme Maryvonne PRUDHOMME.

1.30 Désignation des représentants auprès de l'ASAD

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER Mme Sylviane CHEVRIER, Mme Nicole BERRUE, Mme Patricia SOULIER, Mme Carole LANDRY, Mme Claire SAVOIE, Mme Muriel MARTIN, Mme Maryvonne PRUDHOMME

1.31 Désignation des représentants auprès du Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER :

5 représentants titulaires : Mme Katia BAILLY, M. Didier BRAULT, M. Mathieu MARCHAND, M. Bernard VAN HILLE, M. Philippe de DREUZY

5 suppléants : M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques ROBERT, M. Jean-Marc CADET, M. Michel GAUDE , M. Jean-Jacques BOUQUIN

1.32 Désignation des représentants auprès du Syndicat Mixte d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A)

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER :

4 représentants titulaires : Mme Anne REAU, M. Michel GAUDÉ, M. Pascal HERRERO, M. Marc VILLAR

4 suppléants : M. Rodolphe NASSIET, M. Jean-Paul ROCHE, Thierry ZION, M. Jean-François ROBINET

1.33 Désignation des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret (compétence GEMAPI)

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER :

2 représentants titulaires : M. Jacques ROBERT, M. Maxime ROUSSEL

1 suppléant : M. Didier BRAULT

Hors GEMAPI – La commune de marcilly DESIGNE :

2 représentants titulaires : M. Jacques ROBERT, M. Maxime ROUSSEL

1 suppléant : M. Didier BRAULT

1.34 Désignation des représentants auprès de la fourrière animale

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER :

2 représentants titulaires : M. Michel GAUDE, Mme Anna MAZIER

2 suppléants : M. Denis TREMAULT, Mme Carole LANDRY

1.35 Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vote favorable à l'unanimité pour INVITER les communes de la CCPS à délibérer pour proposer les membres de la CIID, selon la répartition suivante :

Ardon : 2 titulaires et 2 suppléants

Jouy-le-Potier : 2 titulaires et 2 suppléants

La Ferté Saint-Aubin : 6 titulaires et 6 suppléants

Ligny-le-Ribault : 2 titulaires et 2 suppléants

Marcilly-en-Villette : 4 titulaires et 4 suppléants

Ménestreau-en-Villette : 3 titulaires et 3 suppléants

Sennely : 1 titulaire et 1 suppléant

1.36 Convention 2020 relative à l'aide au logement temporaire pour la gestion d'aires des gens du voyage

Vote favorable à l'unanimité pour CONCLURE avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2020 et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

L'aide pour 2020, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 22 264,26 €. Ce montant est calculé comme suit :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit 15 368 € (15 255 € en 2019)
- Un montant variable fixé au regard du taux provisionnel d'occupation mensuel, estimé à 6 896,26 € (soit 9 186,91 € en 2019)

1.37 Délégations du conseil communautaire au président pour les actions promotionnelles du Cube

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à décider de la gratuité ou de remises sur les entrées au Cube pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 € par an et PRECISER que les décisions prises seront rapportées au conseil suivant.

2 – FINANCES

2.1 Admission en non-valeur – Budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour ADMETTRE en non valeurs une somme totale de 81,87 euros.

2.2 Admission en non-valeur – Budget SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour ADMETTRE en non valeurs la somme totale de 380 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541 « admission en non-valeur » du budget annexe du SPANC 2020.

2.3 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2020 pour les communes de Ligny, Jouy et Ardon

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER le taux de la TEOM 2020 pour les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus	Rappel du taux 2019
Ardon	1 405 743	12%	168 689 €	12%
Jouy-le-Potier	1 158 716	12%	139 046 €	12%
Ligny-le-Ribault	1 106 460	12%	132 775 €	12%
TOTAL	3 670 919		440 510 €	

2.4 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2020 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER le taux de la TEOM 2020 pour les communes de La-Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus	Rappel du taux 2019
La Ferté Saint-Aubin	6 005 405	12,80%	768 692 €	12,80%
Marcilly-en-Villette	1 724 263	12,80%	220 706 €	12,80%
Ménéstreaux-en-Villette	1 199 670	12,80%	153 558 €	12,80%
Sennely	584 755	12,80%	74 849 €	12,80%
TOTAL	9 514 093		1 217 804 €	

2.5 Adoption du compte de gestion 2019 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration résultat suite dissolution PAYS VAL SUD	Résultat de clôture 2019
Investissement	-884 744,48		1 225 493,22	12 615,74	353 365,18
Fonctionnement	2 507 179,46	1 822 518,43	873 629,02	1 324,13	1 559 614,18
TOTAL	1 622 434,98		2 099 122,94	13 939,87	1 912 979,36

2.6 Adoption du compte administratif 2019 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	4 478 370,25	808 709,63	1 225 493,52
Recettes d'investissement	4 478 370,25	2 034 203,55	
Dépenses de fonctionnement	9 156 361,25	7 635 338,70	873 629,02
Recettes de fonctionnement	9 156 361,25	8 508 967,72	

2.7 Affectation du résultat 2019 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de l'exercice 2019 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 559 614,18 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 759 614,18 € ;
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 800 000,00 €.
- Le déficit d'investissement de 353 365,18 € est repris en dépenses au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

2.8 Vote du budget supplémentaire 2020 : budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	572 614 €	Recettes fonctionnement :	572 614 €
Dépenses investissement :	1 751 555,36 €	Recettes investissement :	1 751 555,36 €
TOTAL	2 324 169,36 €	TOTAL	2 324 169,36 €

2.9 Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	103 118,83		-50 000,00	53 118,83
Fonctionnement	1 200,20		177,11	1 377,31
TOTAL	104 319,03		-49 822,89	54 496,14

2.10 Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	491 117,83	352 028,53	-50 000,00
Recettes d'investissement	491 117,83	302 028,53	
Dépenses de fonctionnement	406 009,00	302 028,53	177,11
Recettes de fonctionnement	406 009,00	302 205,64	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2019.

2.11 Affectation du résultat 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 377,31 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 53 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

2.12 Vote du budget supplémentaire 2020 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	1 377,31 €	Recettes fonctionnement :	1 377,31 €
Dépenses investissement :	39 446,14 €	Recettes investissement :	39 446,14 €
TOTAL	40 823,45 €	TOTAL	40 823,45 €

2.13 Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe Prestations de service

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	28 539,66		9 686,80	38 226,46
TOTAL	28 539,66		9 686,80	38 226,46

2.14 Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Prestations de service

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement			-
Recettes d'investissement			
Dépenses de fonctionnement	73 540,00	15 689,20	9 686,80
Recettes de fonctionnement	73 540,00	25 376,00	

2.15 Affectation du résultat 2019 du budget annexe Prestations de service

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture provisoire 2019 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 38 226,46 €
 - Proposition d'affectation provisoire en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » 38 226,46 €.
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

2.16 Vote du budget supplémentaire 2020 : budget annexe Prestations de service

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Prestations de service de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	38 226,46 €	Recettes fonctionnement :	38 226,46 €
Dépenses investissement :	_ €	Recettes investissement :	_ €
TOTAL	38 226,46 €	TOTAL	38 226,46 €

2.17 Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	11 360,11		-11 213,44	146,67
Fonctionnement	54 552,90	3 886,52	- 2 203,53	48 462,85
TOTAL	65 913,01	3 886,52	-13 416,97	48 609,52

2.18 Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	61 597,00 €	15 246,63 €	11 213,44 €
Recettes d'investissement	61 597,00 €	4 033,19 €	
Dépenses de fonctionnement	105 896,00 €	57 171,93 €	2 203,53 €
Recettes de fonctionnement	105 896,00 €	54 968,40 €	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2019.

2.19 Affectation du résultat 2019 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats 2019 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 48 462,85 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 48 462,85 €.
- Section d'investissement :
 - L'excédent d'investissement de 146,67 € est repris en recettes au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.20 Vote du budget supplémentaire 2020 : budget annexe du SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	48 462,85 €	Recettes fonctionnement :	48 462,85 €
Dépenses investissement :	40 229,52 €	Recettes investissement :	40 229,52 €
TOTAL	88 692,37 €	TOTAL	88 692,37 €

2.21 Etalement d'une provision pour risque

Vote favorable à l'unanimité pour CONSTITUER une provision pour risques à hauteur de 110 000 euros pour 2020. Cette provision est inscrite au compte 6865 « dotations aux provisions » du budget primitif 2020.

2.22 Refacturation des masques achetés par la CCPS aux communes membres

Vote favorable à l'unanimité pour refacturer le coût d'achat des masques auprès des communes, déduction faite de la subvention de l'Etat comme suit :

Ménestreau : 3 585 €

Marcilly : 8 970 €

Ligny: 5 970 €

Jouy : 3 420 €

Ardon : 3 330 €

Sennely : 1 324,50 €

La Ferté : 6 375 €

2.23 Subvention ANS 2020 – Dispositif j'apprends à nager

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER cette opération et solliciter une subvention auprès de l'ANS d'un montant de 2 200€.

2.24 CRST – Zones d'Activité

Vote favorable à l'unanimité pour :

- SOLLICITER la subvention la plus importante possible au titre du CRST
- AUTORISER le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

2.25 Demande de subvention CRST– Signalétique des Zones d'Activité de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

- SOLLICITER la subvention la plus importante possible au titre du CRST
- AUTORISER le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

2.26 Répartition du prélèvement FPIC 2020

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la répartition dérogatoire de la contribution au FPIC 2020.

Prise en charge à 50% de la contribution au FPIC par l'EPCI et 50% par les communes membres.

Pour rappel, droit commun : 70 / 30

3– AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

3.1 Avenant n°7 – SCOT

26 voix pour (M. Jean-Frédéric Ouvry ne participe pas au vote) pour :

- APPROUVER le présent avenant intégrant des prestations supplémentaires réalisées et à réaliser par le cabinet Antéa group pour un montant de 15 000 € HT pour le compte du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne qui financera lui-même ces prestations.
- AUTORISER le Président du PETR Pays Loire Beauce en tant que coordonnateur du groupement de commande, à signer l'avenant avec Antéa Group,
- AUTORISER le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

3.2 Demande d'intervention de l'établissement public foncier interdépartemental foncier Cœur de France - Extension de la zone d'activités de Ménestreau-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

- HABILITER le Président à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de MENESTREAU EN VILLETTE, nécessitant l'acquisition des biens situés à MENESTREAU EN VILLETTE, en nature de bois (superficie totale à acquérir 40 440 m2)

- HABILITER l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés jusqu'à concurrence du montant de l'avis domanial et d'autoriser son représentant à signer tous documents et avant-contrats ainsi que les actes authentiques qui constateront le transfert de propriété;
- AUTORISER le Président à relever le seuil maximal d'acquisition ci-dessus défini au vu du contexte ;
- HABILITER l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés à un prix supérieur à l'avis domanial après accord écrit du Président à qui le Conseil donne délégation expresse pour ce faire ; d'autoriser en conséquence le représentant de l'EPFLI à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que les actes authentiques qui constateront le transfert de propriété ;
- APPROUVER les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes ;
- AUTORISER le Président à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

D'une façon générale, APPROUVER les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;

- AUTORISER le Président à signer l'acte d'acquisition des biens par la Communauté de Communes aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

3.3 Demande d'intervention de l'établissement public foncier interdépartemental foncier Cœur de France - Création d'une zone d'activités à Ligny-le-Ribault

Vote favorable à l'unanimité pour :

HABILITER le Président à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de création d'une zone d'activités à LIGNY-LE-RIBAUT, nécessitant l'acquisition des biens cadastrés (superficie totale à acquérir 76 160 m²)

- HABILITER l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés jusqu'à concurrence du montant de l'avis domanial, à obtenir le cas échéant, et d'autoriser son représentant à signer tous documents et avant-contrats ainsi que les actes authentiques qui constateront le transfert de propriété ;
- AUTORISER le Président à fixer le prix d'acquisition au vu du contexte ;
- HABILITER l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés à un prix supérieur à l'avis domanial s'il est exprès, ou à défaut à un prix de marché, après accord écrit du Président à qui le Conseil donne délégation expresse pour ce faire ; d'autoriser en conséquence le représentant de l'EPFLI à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que les actes authentiques qui constateront le transfert de propriété ;
- APPROUVER les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes ;
- AUTORISER le Président à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

D'une façon générale, APPROUVER les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;

- AUTORISER le Président à signer l'acte d'acquisition des biens par la Communauté de Communes aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

3.4 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « L'Auberge Solognote »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « L'Auberge Solognote » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRECISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.5 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « LDV VISION »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « LDV VISION » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRECISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de

l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.

- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.6 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « LE GEANT DE LA FETE »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « LE GEANT DE LA FETE » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.7 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « LES TROIS MARCHES »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « LES TROIS MARCHES » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.8 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « ECURIE T.MOREAU »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « ECURIE T.MOREAU » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.9 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « FLORALIES DE SOLOGNE »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 3 000 € à l'entreprise « FLORALIES DE SOLOGNE » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.10 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « CHATEAU LES MUIDS »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « CHATEAU LES MUIDS » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.

- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.11 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « Look Coiffure »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « Look Coiffure » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.12 Attribution d'une aide directe à l'entreprise « Le Colvert »

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « Le Colvert » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,
- PRÉCISER que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.13 Soutien aux entreprises – délégation de signature

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à décider le versement des aides dans les conditions fixées par les délibérations du 8 juin 2020, après instruction par les services compétents, et à signer tous documents permettant ce versement.
- PRÉCISER que les décisions prises seront rapportées au conseil communautaire le plus proche.

3.14 Fourniture de tests sérologiques aux entreprises

Vote favorable à l'unanimité pour :

- FIXER le tarif des tests à l'unité comme suit :
 - gratuité pour les entreprises ayant bénéficié d'une aide financière (Fond de soutien de l'Etat, Aides TPE-CD45 ou Fonds Renaissance)
 - 10,80 € l'unité pour les autres entreprises
- AUTORISER le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.15 Avenant n° 1 à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols entre la CCPS et les communes membres de la CCPS et les communes de Chaumont-sur-Tharonne, Nouan-le-Fuzelier, Souvigny-en-Sologne et Vouzon

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec l'ensemble des communes modifiant l'article 9 de ladite convention et AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention avec les communes.

3.16 Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non-Collectif (RPOS) 2019

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation dudit rapport et inviter son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

3.17 Convention d'étude foncière avec la SAFER du Centre, dans le cadre de l'étude sur les chemins de randonnée

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER les termes de la convention, annexée à la présente délibération, entre la SAFER du Centre et la Communauté de Communes des Portes de Sologne, concernant l'étude foncière permettant d'améliorer la connaissance du patrimoine foncier des communes, et de transmettre ces informations aux communes membres,

- AUTORISER le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la présente convention ainsi que l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

4 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS

4.1 Modalités de compensation à la suite de la suspension de l'Ecole de Natation Communautaire pendant la crise sanitaire COVID-19.

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER les mesures de compensation des inscrits à la deuxième session de l'Ecole de Natation qui consiste au remboursement de 90 € ou bien au report de leur inscription.

5 -- RESSOURCES HUMAINES

5.1 Avenant sur la mise à disposition au sein de la direction de l'aménagement du territoire

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER la modification de l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.- Modification de la dénomination d'une mise à disposition en : aménagement du territoire au lieu de directeur de l'aménagement. Le pourcentage de mise à disposition (10%) et la conséquence financière sont inchangés.

5.2 Tableau des effectifs – Saison estivale 2020 - Saisonniers

Vote favorable à l'unanimité pour :

- RECRUTER les emplois saisonniers, comme précisé ci-dessous, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2020, chapitre 012 – 64131 :

- Pour le bureau du Tourisme de Ligny Le Ribault :

Du 1 juillet au 31 juillet 2020 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Du 1er août au 31 août 2020 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

- Pour le Complexe aquatique

Postes d'éducateur des APS :

Recrutement de 3 contractuels saisonniers par référence au cadre d'emplois des éducateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet

Adjoint administratif territorial (Accueil)

Recrutement d'1 poste au grade d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020

- AUTORISER le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS, IDJF)

- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, le cas échéant, à signer les contrats correspondants.

5.3 Modification du tableau des effectifs – créations de postes

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER les postes suivants :

1) Pour le Relais Petite Enfance

un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe à temps complet pour exercer les fonctions d'animatrice du Relais Petite Enfance à compter du 7 mai 2020.

2) Pour avancement de grade (direction de l'aménagement du territoire)

Il convient de créer 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2020 et de supprimer à la même date le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet laissé vacant.

- MODIFIER ainsi le tableau des emplois, étant précisé que les crédits sont inscrits en suffisance au chapitre 012.

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer le cas échéant les contrats correspondants

5.4 Indemnités des élus de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

26 voix pour et 1 abstention (M. Stéphane CHOUIN) pour :

- FIXER les montants des indemnités de fonction :

- du Président à 37,31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des Vice-Présidents à 14,16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des autres conseillers communautaires à 1,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- FIXER la date d'entrée en vigueur de ces indemnités au 8 juin 2020, date d'installation des conseillers et de l'élection des vice-présidents.

5.5 Droit à la formation des élus

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DECIDER que le droit à la formation des élus communautaires s'inscrit dans les orientations suivantes :
 - L'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences,
 - Les fondamentaux de l'action publique locale,

- Les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions,
- L'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou réglementaires intervenues ou à venir.

- - FIXER le montant des dépenses de formation, à inscrire sur chaque exercice budgétaire du mandat, à 4 000 € par an.

Fonctions	NOM	Délégation	Indemnités maximales		Indemnités des élus	
			% de l'indice brut	Montants	% de l'indice brut	Montants
Président	Jean-Paul ROCHE		48,75%	1 896,08	37,31%	1450,02
1er Vice-Président	Constance DE PELICHY	Développement économique et touristique	20,63%	802,38	14,16%	550,31
2e Vice-Président	Hervé NIEUWIARTS	Finances	20,63%	802,38	14,16%	550,31
3e Vice-Président	Denis TREMAULT	Culture et patrimoine	20,63%	802,38	14,16%	550,31
4e Vice-Président	Gilles BILLIOT	Aménagement de l'espace	20,63%	802,38	14,16%	550,31
5e Vice-Président	Anne GABORIT	Services à la Population	20,63%	802,38	14,16%	550,31
6e Vice-Président	Philippe DE DREUZY	Environnement	20,63%	802,38	14,16%	550,31
7e Vice-Président	Stéphane CHOUIN	Sports et Loisirs	20,63%		14,16%	550,31
19 conseillers autres communautaires (<6 % de l'indice brut terminal)					1,29%	50,13
				6 710,86	>	6 254,66

5.6 Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DÉCIDER du versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 susvisé aux fonctionnaires et aux agents contractuels ayant été présents pour raisons de service pendant le confinement en fonction du plan de continuité d'activité pendant la période du 17 mars 2020 au 7 mai 2020.
- FIXER le montant de cette prime selon le niveau de contacts avec la population ou d'autres personnes en fonction du nombre d'heures réalisés :
 - à 7 euros par heure pour les pour les agents ayant eu un contact direct avec la population ou d'autres personnes de façon régulière
 - à 3 euros pour les agents ayant eu un contact avec d'autres agents, ou de manière ponctuelle avec la population, en raison de leur présence sur site pendant l'épidémie
- PRENDRE ACTE que la prime exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique aux agents concernés en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées, sur présentation d'un tableau de présence journalier validé par chaque responsable de service, et dans la limite de 1 000 euros par agent. Par ailleurs, aucune prime n'est versée aux agents qui ont effectué moins de 7 heures de travail dans les conditions indiquées ci-dessus

6- SOCIAL

6.1 Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

Vote favorable à l'unanimité pour CONCLURE la convention de partenariat 2020 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

POINT SUPPLEMENTAIRE

3-12-1 CFE - Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de petite taille ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Vote favorable à l'unanimité pour INSTAURER le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, pour l'année 2020 et CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La Ferté Saint-Aubin, le 8 juillet 2020

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

